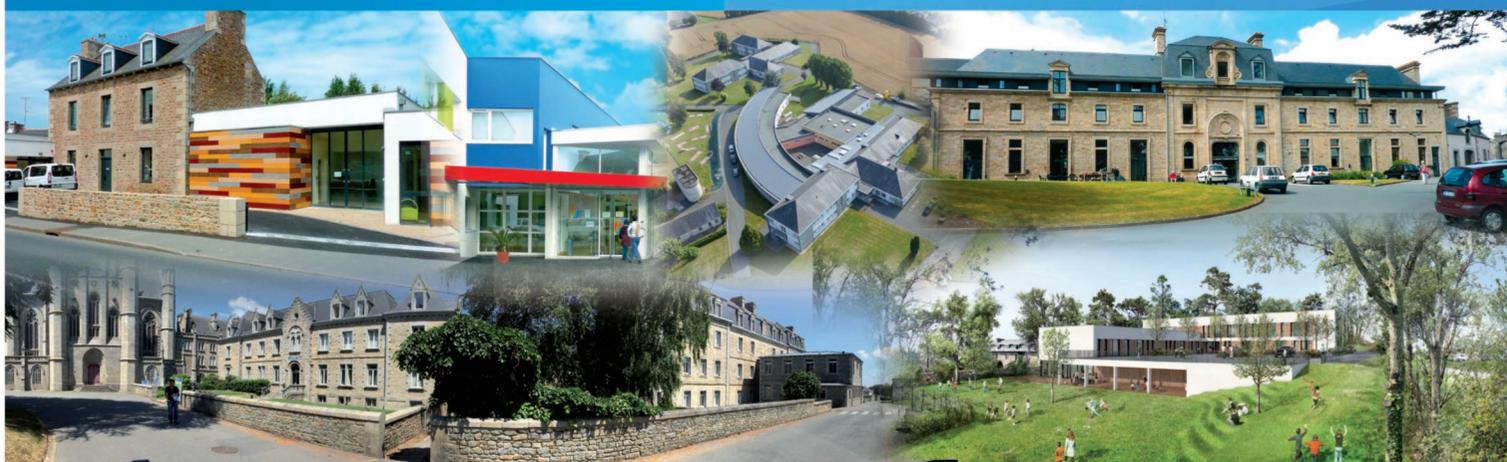


FONDATION BON SAUVEUR

PÔLE SANTÉ MENTALE

LIVRET

D'ACCUEIL DES INTERNES



FONDATION BON SAUVEUR



PÔLE DE SANTÉ MENTALE | DIRECTION GÉNÉRALE

SOMMAIRE

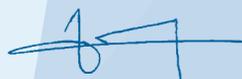
Bienvenue au Centre Hospitalier Spécialisé en Psychiatrie de Bégard

Ce livret vous apportera, nous l'espérons, tous les renseignements utiles, et participera au bon déroulement de votre stage dans l'Etablissement.

Pascal CONAN
Directeur Général

Dr René LE GUERN
Président de la CME

Murielle TROUVE
Responsable des
Affaires Médicales



Vous y trouverez :

Présentation du Centre Hospitalier Spécialisé de Bégard

<i>Panorama de la Fondation</i>p.3
<i>Les dispositifs de soins</i>p.5
<i>Cartographie des dispositifs de soins</i>p.7
<i>Cartographie du Pôle Social et Médico-Social</i>p.8

Organisation

<i>Les instances</i>p.9
<i>Les services administratifs</i>p.15
<i>Organigramme de fonctionnement</i>p.18
<i>Les équipes médicales</i>p.20

Votre dossier administratifpage 21

L'interne :

un praticien en devenirpage 22
<i>Vos droits</i>p.22
<i>Vos obligations</i>p.22
<i>Les congés</i>p.24
<i>Modalités pratiques</i>p.24
<i>Les personnes ressources</i>p.25

Plan du Site de la Fondation

Bon Sauveur de Bégardpage 26

PANORAMA DE LA FONDATION

La Fondation Bon Sauveur de Bégard étend son action en santé mentale et dans l'accompagnement des personnes âgées et/ou handicapées auprès d'une partie de la population des Côtes d'Armor (240 000 habitants répartis sur 10 cantons). L'ESPIC (Etablissement de Santé Privé d'Intérêt Collectif) maille son territoire au travers de dispositifs de soins de liaison et ambulatoires. Dans un souci d'évolution de la prise en charge de la population, la Fondation a développé des réponses dans le social et le médico-social.

Capacité

Nombre de lits et places (2017) :

Secteur Sanitaire : 263

Secteur social

et médico-social : 322

File active 2017 :

11 174 personnes suivies

Population du Pôle :

240 319 habitants

Nombre de cantons :

10 cantons

Président du Conseil

d'Administration

Roland OLLIVIER

Directeur Général

Pascal CONAN

Président de C.M.E.

Dr René LE GUERN

Depuis plus de 160 ans (date de création du Centre Hospitalier), cette expérience confère à l'Etablissement une aptitude reconnue à suivre l'évolution des besoins des patients, des résidents et de leur entourage. Cette longévité témoigne de la capacité de la Fondation Bon Sauveur à s'adapter aux enjeux démographiques, environnementaux, technologiques, juridiques, financiers, toujours dans l'esprit humaniste de ses fondateurs.

Le projet 2017- 2021 s'appuie sur des valeurs partagées depuis des années par les différents acteurs de l'Institution.

Les valeurs de la Fondation Bon Sauveur de Bégard

Forte de près de 900 salariés, la communauté humaine que constituent les salariés se reconnaît dans les valeurs défendues par le Conseil d'Administration : respect, bienveillance, tolérance, professionnalisme, écoute, dialogue et engagement.

Les 12 axes stratégiques

- **Faciliter l'accueil, le diagnostic, l'orientation et les soins** dans une logique de parcours du patient sur tout le territoire.
- Constituer **deux pôles de psychiatrie adulte** et **consolider le pôle de psychiatrie infanto-juvénile**.
- Répondre aux déterminants de santé publique du territoire : **prévention du suicide, gérontopsychiatrie, addictologie et précarité**.
- **Consolider les prises en charges spécifiques**, notamment en matière d'autisme, d'éducation thérapeutique, d'approches systémiques, d'électroconvulsivothérapie.
- **Garantir la qualité de la prise en charge médicale**.
- **Améliorer la prise en charge des adolescents et jeunes adultes**.





- **Renforcer le partenariat** avec le Groupement Hospitalier de Territoire d'Armor.
- Participer à l'**élaboration du Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM)** en lien avec le Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) et les acteurs du champ social et médico-social.
- Etudier la possibilité d'**implanter des lits de psychiatrie au sein de l'hôpital général.**
- Améliorer la **qualité de l'accompagnement** dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux.
- Apporter **une réponse inclusive adaptée et évolutive aux besoins de chaque personne** en situation de handicap.
- Se doter d'une **organisation efficiente** au service des personnes accompagnées.

Reconnue d'utilité publique

Dotée d'un budget annuel de fonctionnement de plus de 50 millions d'euros de fonds publics, la Fondation Bon Sauveur de Bégard, reconnue d'utilité publique, est un acteur économique majeur de son territoire d'activité qui participe au service public hospitalier et en garantit les principes de neutralité, d'accessibilité, de non lucrativité et de continuité.

Une diversité de parcours de soins et d'accompagnement

Chaque année, près de 11 000 patients et 300 handicapés ou personnes en situation précaire sont pris en charge :

- au Centre Hospitalier,
- dans les Centres Médico-Psychologiques pour Adultes ou pour Enfants et Adolescents et Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie,
- dans les hôpitaux de jour, les Centres d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel, dédiés aux enfants, adolescents et adultes,
- à la Maison d'Accueil Spécialisée, au Foyer d'Accueil Médicalisé, à l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes, au Foyer Occupationnel pour Adultes,
- au Service d'Accompagnement à la Vie Sociale, au Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés.

La Fondation se veut ouverte à son environnement. Elle est un acteur important dans la mise en œuvre des politiques publiques sur son territoire, répondant en cela à la notion de parcours des personnes prises en charge. De nombreuses coopérations avec ses partenaires politiques (élus), institutionnels (groupements de coopérations) administratifs (Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens), associatifs...

Coordonnées :

Fondation Bon Sauveur
1 rue du Bon Sauveur
22140 Bégard

Standard

Tél. 02 96 45 20 10

Affaires Médicales

Tél. 02 96 45 37 36

Direction Générale

Tél. 02 96 45 37 01

Equipe :

895 professionnels,

- Filière soignante : 535
- Filière éducative et sociale : 114
- Filière administrative : 57
- Filière logistique : 143
- Filière médicale : 46



LES DISPOSITIFS DE SOINS

L'organisation des soins de proximité permet tout à la fois d'assurer les premiers accueils, les soins ambulatoires et le suivi des personnes présentant des troubles psychiques. Cette prise en charge est assurée par les équipes pluridisciplinaires, travaillant en lien avec le médecin généraliste référent du patient et en s'appuyant sur le réseau social et associatif local.

Les dispositifs en psychiatrie adultes et enfants

Les **C.M.P. (Centres Médico-Psychologiques)**, unités de coordination et d'accueil en milieu ouvert, organisent des actions de prévention, de diagnostic, de soins ambulatoires et d'intervention à domicile. Ils comportent des antennes **A.M.P. (Antennes Médico-Psychologiques)** dans des Centres Hospitaliers généraux. Les **C.M.P.E.A.** représentent les C.M.P. en direction des Enfants et Adolescents.

Les **C.A.T.T.P. (Centres d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel)** permettent de favoriser et de maintenir une existence autonome aux personnes soignées par des actions de soutien et des thérapies de groupe. Cette formule de soins s'adresse à une population ayant des difficultés à s'insérer dans le tissu social. L'accueil et l'organisation d'activités adaptées ont pour but d'éviter l'isolement et la perte des capacités relationnelles, affectives, ou cognitives. Les C.A.T.T.P. fonctionnent en complémentarité avec les CMP.

Les **Hôpitaux de Jour** accueillent des patients présentant des troubles psychiatriques rendant nécessaires un traitement médical et un suivi proche et régulier. Le traitement de chaque patient est organisé sous la responsabilité d'un médecin. L'équipe soignante dispense des soins infirmiers et s'assure des traitements médicamenteux ; diverses activités (culturelles, corporelles, ergothérapeutiques de groupes) rythment la vie quotidienne.



CMP de Pabu

Ces dispositifs fonctionnent **en équipe pluridisciplinaire** (médecin psychiatre, médecin généraliste, infirmière, psychologue, assistante sociale, cadre de santé, secrétaire) à laquelle peuvent se joindre des intervenants ponctuels (ergothérapeute, kinésithérapeute, diététicienne).

L'**accueil familial thérapeutique (AFT)** consiste en l'accueil et la prise en charge de personnes adultes souffrant de troubles mentaux dans des familles, sous le contrôle et la responsabilité du Centre Hospitalier. Il a pour but la poursuite du traitement de certains malades mentaux susceptibles de retirer un bénéfice d'une prise en charge thérapeutique dans un milieu familial substitutif stable en vue d'une restauration de leurs capacités relationnelles et d'autonomie.

L'**EMIA 22, Equipe Mobile d'Intervention Autisme**, basée à Ploufragan, intervient auprès de personnes adultes (16 ans et +) avec Troubles du Spectre Autistique (TSA) présentant des «comportements-problèmes». L'équipe apporte un soutien aux aidants (familles et/ou professionnels), elle tend vers la diminution des «comportements-problèmes», elle lutte contre l'isolement et les ruptures de parcours.

L'**E.M.P.G., Equipe Mobile de Psychogériatrie**, a pour vocation les évaluations et soins infirmiers programmés, les consultations psychiatriques et/ou gériatriques sur les lieux de résidence ou au Centre Hospitalier de Bégard, les hospitalisations programmées dans l'unité de géronto-psychiatrie.



Hôpital de Jour et CATTIP Enfants de Paimpol

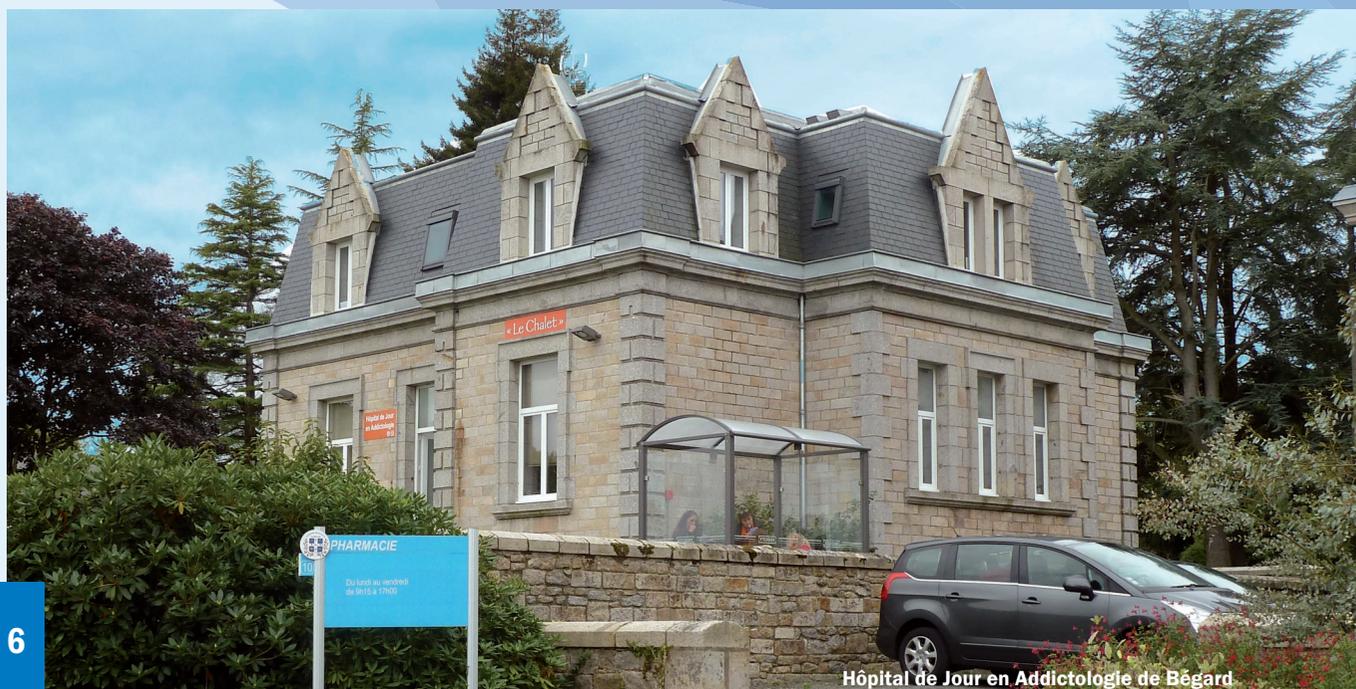
L'E.M.P.P., Equipe Mobile Précarité en Psychiatrie, a pour vocation de favoriser l'accès aux soins et la prise en charge des personnes en situation de précarité et d'exclusion, et de soutenir les personnes travaillant ou intervenant auprès de ces publics.

L'Addictologie de Liaison est portée par une Equipe de Liaison de Soins en Addictologie (ELSA) qui prend en soin les personnes ayant des conduites addictives (alcool, tabac, médicaments, drogue, etc.). L'ELSA intervient dans les Hôpitaux Généraux de Lannion, Guingamp et Paimpol, à la demande des équipes hospitalières, au chevet du patient.

Les dispositifs en addictologie

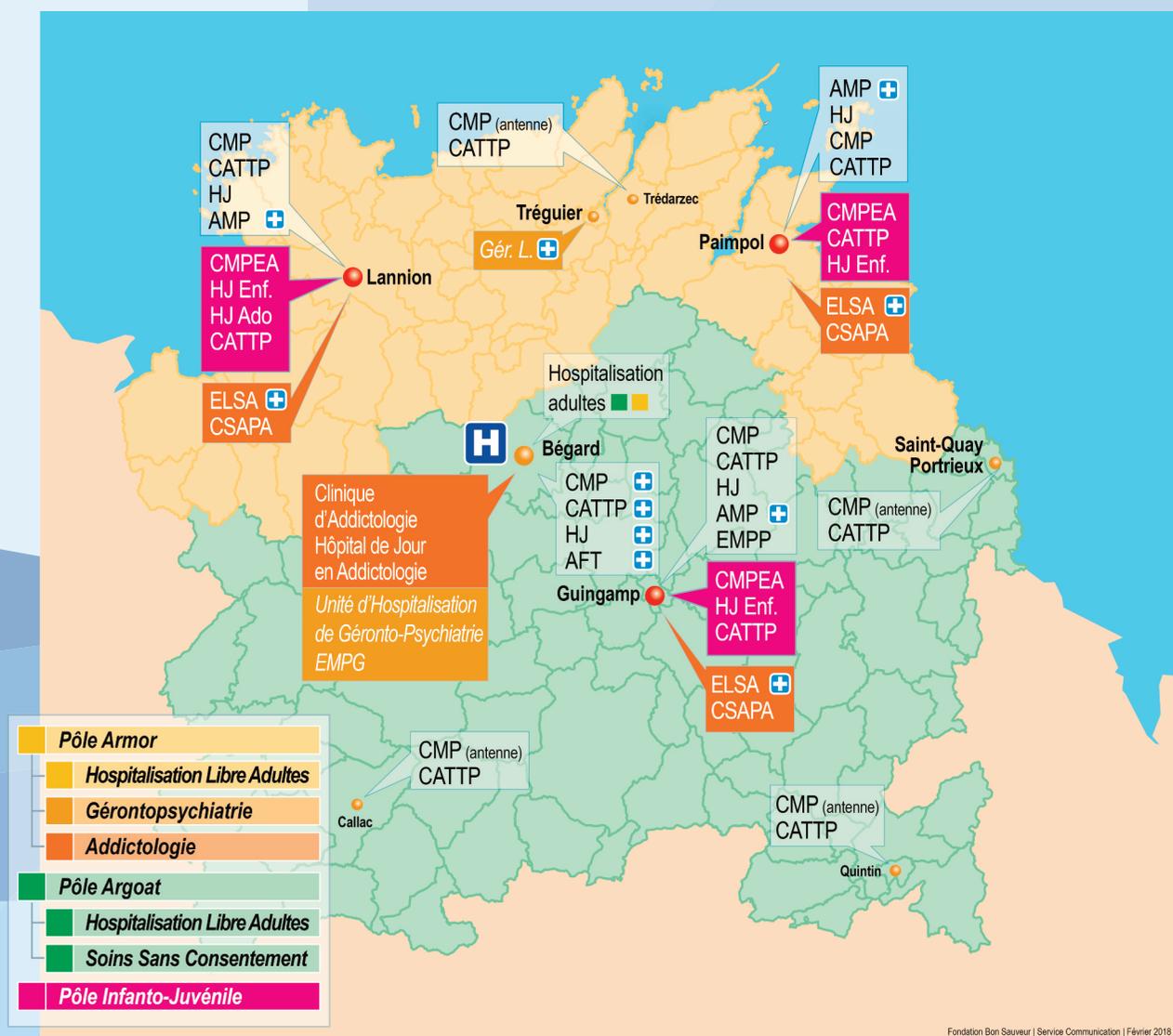
L'Hôpital de Jour en Addictologie s'inscrit dans une dimension intersectorielle en matière de prévention secondaire et tertiaire, d'éducation à la santé à dimension thérapeutique, de diagnostics, soins, préparation et/ou consolidation de l'insertion, de la réinsertion (familiale, sociale ou professionnelle).

Le C.S.A.P.A. (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) est un lieu d'accueil, d'écoute, de soins, d'orientation. Il s'adresse aux personnes qui souhaitent entamer une démarche de soins en alcoologie. Il s'agit de consultations proposées sur rendez-vous sur Lannion, Paimpol et Guingamp.



Hôpital de Jour en Addictologie de Bégard

CARTOGRAPHIE DES **DISPOSITIFS** DE **SOINS**



- AFT** Accueil Familial Thérapeutique
- AMP** Antenne Médico-Psychologique
- CATT** Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel
- CMP** Centre Médico-Psychologique
- CMPEA** Centre Médico-Psychologique pour Enfants et Adolescents
- CSAPA** Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie

- ELSA** Équipe de Liaison et de Soins en Addictologie
- EMPP** Équipe Mobile Précarité en Psychiatrie
- EMPG** Équipe Mobile de Psychogériatrie
- Gér. L.** Psychogériatrie de Liaison
- HJ** Hôpital de Jour
- HJ Enf.** Hôpital de Jour pour Enfants
- HJ Ado** Hôpital de Jour pour Adolescents
- +** implanté dans le Centre Hospitalier local

CARTOGRAPHIE DU PÔLE SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL



- DHST** Dispositif d'Hébergement Social et Thérapeutique
- EHPAD** Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
- FAM** Foyer d'Accueil Médicalisé
- MAS** Maison d'Accueil Spécialisée
- SAMSAH** Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
- SAVS** Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

LES INSTANCES DE LA FONDATION BON SAUVEUR

La Gouvernance

Le Conseil d'Administration



Roland Ollivier,
Président du CA

Le Conseil d'Administration définit la politique générale de l'établissement et délibère notamment sur :

- Le budget prévisionnel, les décisions modificatives, les comptes et l'affectation des résultats d'exploitation, le rapport annuel d'orientation, les programmes d'investissement,
- Le projet d'établissement, y compris le projet médical, le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens,
- Les évolutions générales concernant le fonctionnement des structures et les programmes d'amélioration de la qualité,
- Les modifications des statuts

La Commission Médicale d'Établissement

La commission médicale d'établissement :

- contribue à l'élaboration de la politique d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins
- contribue à l'élaboration de projets relatifs aux conditions d'accueil et de prise en charge des usagers
- propose au directeur un programme d'actions assorti d'indicateurs de suivi, qui réponde :
 - à l'analyse des événements indésirables,
 - aux recommandations du rapport de certification
 - aux objectifs et engagements fixés dans le CPOM en matière de sécurité des soins et d'amélioration continue de la qualité.

La Commission Médicale d'Etablissement est



Membres de la CME autour de M. Conan, Directeur Général

constituée d'une sous-commission : la commission EPP (Evaluation des Pratiques Professionnelles).

La Commission de Surveillance

La Commission est tenue informée et émet des avis ou vœux concernant :

- les conditions de vie et de soins des malades, ainsi que des conditions de salubrité et de sécurité,
- les questions afférentes au fonctionnement administratif et financier de l'hôpital,
- les projets d'investissement,
- le projet d'établissement,
- la création de nouvelles structures de soins.

Instances de la Fondation Bon Sauveur

La gouvernance

Commission de Surveillance
Président : Maire de Bégard

Conseil d'Administration - CA
Président : M. Roland Ollivier

Direction Générale
Directeur Général : M. Pascal Conan

Instances transversales

Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales - CLIN
Présidente : Dr Isabelle Cadran

Commission du Médicament et des Dispositifs Médicaux Stériles - COMEDIMS
Présidente : Mme Sylvaine Berthe

Comité de Liaison en Alimentation et en Nutrition - CLAN
Présidente : Dr Simona Vidrascu

Comité de Lutte contre la Douleur - CLUD
Présidente : Dr Marianna Kurghinyan

Comité Ethique
Coordinatrice : Mme Sylvie Lemonnier

Commission de Coordination d'Education Thérapeutique du Patient
Référénte : Mme Sylvaine Berthe

Commission culturelle
Référénte : Mme Murielle Trouvé

Instances du Centre Hospitalier

Commission Médicale d'Établissement - CME
Président : Dr René Le Guern

Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques - CSIRMT
Président : Direction des Soins

Commission des Usagers - CDU
Présidente :
Mme Sylviane Guyomarc'h

Comité Qualité
Présidents :
M. Pascal Conan, Directeur Général
M. René Le Guern, Président de la Commission Médicale d'Établissement

Instances Représentatives du Personnel - IRP

Comité d'Entreprise - CE
Président : M. Pascal Conan

Délégués du Personnel - DP

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail - CHS-CT
Président : M. Pascal Conan

Instances médico-sociales

Commission d'Admission
1 par établissement
Président : Direction du Pôle Social et Médico-Social

Conseil de Vie Sociale - CVS
1 par établissement
Présidents :
Mme Marie-Ange Bléjean, EHPAD (co-président : M. Jean-Noël Bléjean)
M. Christian Petibon, FAM
Mme Claudine Thos, MAS
Mme Marie Broudic, Foyer de Vie
Mme Stéphanie FEGAR, SAVS/SAMSAH

Les Instances transversales

➤ *L'interne a vocation à participer à l'ensemble de ces instances, notamment CLIN, CLUD et CLAN.*

Le Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (C.L.I.N.)

Le Comité définit un programme annuel d'actions tendant à assurer :

- la prévention des infections nosocomiales, notamment par l'élaboration et la mise en œuvre de recommandations de bonnes pratiques d'hygiène, par des actions d'information et de formation,
- la surveillance des infections nosocomiales,
- l'évaluation périodique des actions de lutte contre les infections nosocomiales, dont les résultats sont utilisés pour l'élaboration des programmes ultérieurs d'actions.

Le Comité de Lutte contre la Douleur (C.L.U.D.)

Ce Comité a pour rôle de :

- proposer, à partir du bilan de l'existant, la politique pluriannuelle de lutte contre la douleur psychique et physique,
- proposer, organiser, coordonner, évaluer les actions, promouvoir les actions de formation continue des personnels,
- donner son avis sur les projets d'acquisition de dispositifs médicaux et matériels nécessaires au traitement de la douleur,
- Assurer la liaison avec la prise en charge des soins palliatifs et les autres problématiques transversales de soins,
- Etablir un bilan annuel des actions engagées et informer des résultats des actions entreprises dans ce domaine.

Le Comité de Liaison en Alimentation et Nutrition (CLAN)

Le CLAN est une structure consultative qui se donne comme objectif de médicaliser la prise en charge nutritionnelle des patients. Sa démarche est transversale, interservices et interprofessionnelle associant les soignants (Médecins, Infirmières et Aides-Soignantes), les professionnels de la Restauration et la Direction.

Le CLAN a pour mission :

- de valider l'ensemble des régimes alimentaires proposés dans l'établissement,
- de proposer des actions visant à mieux évaluer



l'état nutritionnel réel des patients afin de mieux adapter leur régime alimentaire,

- de promouvoir des actions d'éducation à la santé,
- d'améliorer les dispositifs existants dédiés à l'alimentation et à la nutrition.

Le Comité Ethique

Toute activité du comité et de ses membres implique le respect de la personne humaine dans toutes ses dimensions (biologique et corporelle, psychique et relationnelle, langagière et symbolique, historique et singulière, spirituelle et confessionnelle

Chacune de ces dimensions constitue avec les autres un tout indissociable, expression de la complexité de la personne humaine.

Dès lors toute instrumentalisation de l'autre, toute manipulation, toute atteinte à la personne, tout manquement au respect est en contradiction avec les principes fondateurs du Comité Ethique. Suite à un appel à candidature, une attention particulière est accordée au fait que l'ensemble des catégories de personnel y soit représentées, ainsi que les usagers.

Le Comité Ethique peut être saisi de manière individuelle ou collective par les usagers et représentants des usagers, les professionnels de l'établissement et les professionnels libéraux.



Le Comité de Pilotage de la Qualité/Vigilances/Risques (COFIL QVR)

Le COFIL place l'usager au cœur de la démarche qualité, coordination des vigilances, sécurité de la Fondation. Le COFIL définit les priorités, assure leur suivi et évalue le programme établi, en veillant au respect de la méthode et du calendrier. Il organise et suit le déroulement de la démarche de certification du Centre Hospitalier et des démarches d'évaluation des structures médico-sociales et sociales et propose les plans d'amélioration de la qualité qui en découlent. Il centralise toutes les informations relatives à la coordination des vigilances et gestion des risques et élabore le plan global de gestion des risques de la Fondation.

La Commission culturelle

Le programme « Culture à l'hôpital », créé en 1997, a pour mission de faciliter l'accès à la culture aux personnes hospitalisées. Ce mouvement s'inscrit dans un double contexte : pour le milieu de la santé, l'entrée de l'art à l'hôpital permet de rendre l'hôpital plus accueillant et plus humain. Cela constitue aussi pour l'établissement une occasion de s'ouvrir sur la cité. Selon les vœux du Conseil d'Administration de la Fondation, les activités et manifestations culturelles sont réalisées prioritairement en faveur des usagers des établissements et structures de la Fondation, ainsi que pour l'ensemble des salariés.



L'Autorité de Gestion de l'Identification et l'Autorité de Gestion des Rapprochements (AGI/AGR)

L'identitovigilance est un système de surveillance et de gestion des risques et erreurs liés à l'identification des patients.

L'AGI/AGR est une commission composée de 8 membres dont les missions générales sont de :

- mettre en oeuvre la politique d'identification et de rapprochement d'identité permettant d'assurer une identification fiable du patient ;
- définir et mettre à jour des chartes d'identification et de rapprochement d'identités ;
- gérer l'allocation des moyens nécessaire à la mise en oeuvre de la politique définie.

Les Instances du Centre Hospitalier

👉 *L'interne a vocation à participer à l'ensemble de ces instances*

La Commission Médicale d'Établissement

Voir ci-avant.

La Commission du Médicament et des Dispositifs Médicaux Stériles (COMEDIMS)

Le COMEDIMS est composé de trois comités :

- le comité "circuit du médicament"
- le comité du médicament "psychiatres"
- le comité du médicament "généralistes"



Les Missions du Comité "Circuit du Médicament"

- Lutte contre la iatrogénie* médicamenteuse
- Amélioration du circuit du médicament et des dispositifs médicaux
- Recommandations du bon usage du médicament et des dispositifs médicaux

Les Missions du Comité du Médicament "Psychiatres"

- Référencement des médicaments en psychiatrie
- Recommandations en matière de prescriptions

Les Missions du Comité du Médicament "Généralistes"

- Référencement des médicaments en médecine générale
- Recommandations en matière de prescriptions

**conséquence indésirable et négative sur l'état de santé de la prise médicamenteuse*

Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques (CSIRMT)

La CSIRMT est consultée sur :

- l'organisation générale des Soins Infirmiers, de rééducation et médico-techniques et l'accompagnement des malades dans le cadre du projet de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques,
- la recherche dans le domaine des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques et l'évaluation de ces soins,
- l'élaboration d'une politique de formation du personnel soignant,
- l'évaluation des pratiques professionnelles,
- la politique d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins,
- le projet d'établissement et l'organisation interne de l'établissement.

Le Conseil de Pôle

Dans chaque Pôle, le Conseil de Pôle a notamment pour objet :

- de permettre l'expression des personnels,
- de favoriser les échanges d'informations, notamment celles ayant trait aux moyens afférents au Pôle,
- de participer à l'élaboration du projet de Pôle et du rapport d'activité,
- de faire toute proposition utile sur le fonctionnement du Pôle et de ses structures internes, notamment quant à la permanence des soins et à l'établissement des tableaux de services.

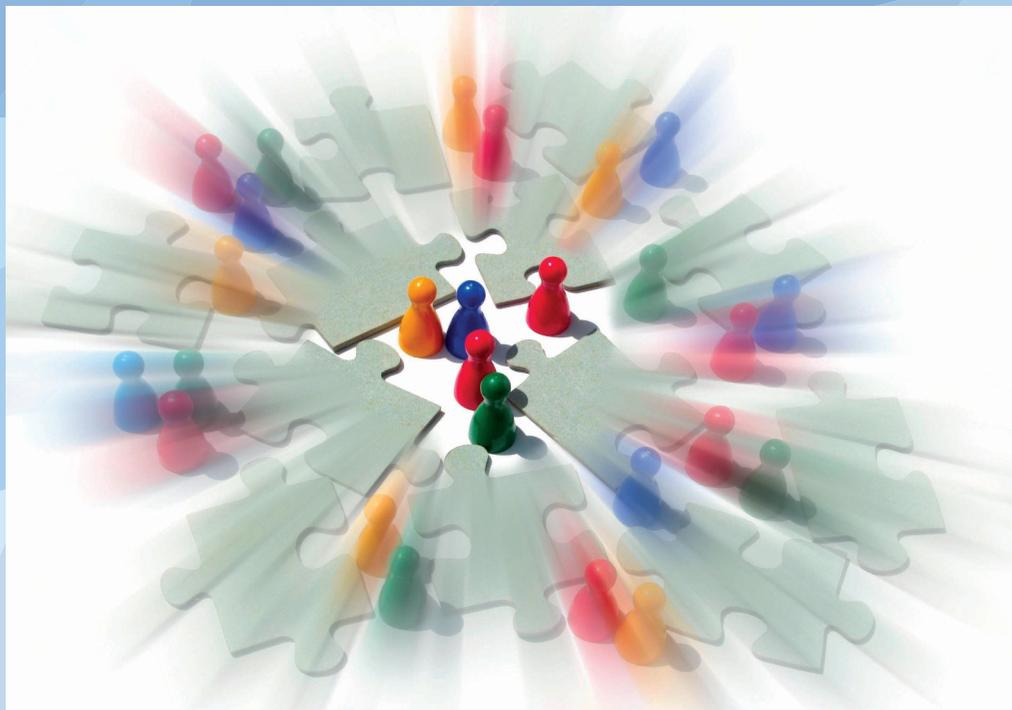
La Commission des Usagers

Dans chaque établissement de santé, il existe une commission des usagers qui a pour mission :

- d'assister, orienter et informer toute personne qui s'estime victime d'un préjudice du fait de l'activité de l'Etablissement (médicale ou non, ou les deux) et lui indiquer les voies de conciliation ou de recours dont elle dispose,
- de participer à l'élaboration de la politique d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins,
- d'examiner toutes les plaintes et les réclamations transmises, et en cas de survenue d'événements indésirables, être informée des actions menées par l'Etablissement pour y remédier.

Si un usager n'est pas satisfait de sa prise en charge, il peut adresser une plainte ou réclamation écrite :

- par courrier au Directeur Général qui veille à ce que cette plainte ou réclamation soit instruite dans les meilleurs délais,
- par demande de saisie de la Commission des Usagers
- par courriel : CDU@fondationbonsauveur.fr
- par téléphone au 02 96 45 37 36 ou 02 96 45 37 88
- par oral auprès d'un responsable du service qui l'accompagne et veille à faire consigner par écrit cette plainte ou réclamation.



Les Instances sociales et médico-sociales

Le Conseil de Vie Sociale (CVS)

Le CVS est composé au minimum de :

- 2 représentants des personnes accueillies ou accompagnées,
- 1 représentant du personnel,
- 1 représentant du Conseil d'Administration.

Cette instance est consultative. Elle a pour vocation d'associer les résidents, les familles, le personnel à tout ce qui concerne le fonctionnement de l'établissement.

En outre, les membres du conseil émettent des avis et des propositions sur :

- la vie quotidienne et l'organisation interne,
- l'animation,
- le fonctionnement,
- les projets d'investissements...

La Commission d'Admission

Il existe une Commission d'Admission par établissement social ou médico-social. Elle se réunit sur convocation du responsable de la structure a minima 2 fois par an pour étudier la liste d'attente. Sont étudiées :

- L'adéquation entre les objectifs d'accompagnement et les moyens à disposition de l'établissement pour y répondre (spécificités d'accueil des différentes unités).
- La possibilité d'harmonisation de l'accompagnement des résidents dans le cadre d'une admission en internat et en chambre double.
- La réponse au courrier de demande de maintien du dossier d'admission envoyé une fois par an.



Les Instances Représentatives du Personnel (IRP)

Le Comité d'Entreprise

Le Comité d'Entreprise est composé de 14 membres (7 titulaires et 7 suppléants) élus par le personnel de l'établissement. Il est présidé par le Directeur Général.

Il est informé ou consulté sur les questions d'organisation, de gestion et de marche générale de l'établissement et notamment sur les mesures de nature à affecter les effectifs, la durée du travail, les conditions d'emploi, de travail et de formation professionnelle du personnel. Le Comité d'Entreprise doit constituer trois commissions obligatoires : la commission formation, la commission égalité professionnelle et la commission logement.

La Délégation du Personnel

La Délégation du Personnel est composée de 9 membres titulaires et de 9 membres suppléants. Les Délégués du Personnel ont pour mission de présenter à l'employeur toutes les demandes ou réclamations individuelles ou collectives relatives aux salaires, à l'application des dispositions du Code du Travail et de la Convention Collective CCN 1951, des lois et règlements concernant la protection sociale, l'hygiène et la sécurité, ainsi qu'aux accords d'entreprise applicables dans l'établissement.

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T.)

Le C.H.S.C.T. veille au respect des dispositions législatives et réglementaires relatives à l'hygiène et à la sécurité, étudie la politique de l'établissement en matière de prévention des risques professionnels, et analyse les risques professionnels et les conditions de travail.

Il s'attache à améliorer les règles en vigueur au sein de l'établissement et exerce un rôle préventif. D'une manière générale, il intervient pour analyser, prévenir, faire des propositions dans le domaine de la protection de la santé et de la sécurité des salariés.

LES SERVICES ADMINISTRATIFS

La Direction Générale

Le Directeur Général est responsable, sous l'autorité directe et par délégation du Conseil d'Administration, du fonctionnement de l'ensemble des établissements de la Fondation Bon Sauveur (Centre Hospitalier, structures sociales et médico-sociales), et assure leur bonne marche au quotidien.

Il est chargé de l'exécution des décisions du Conseil d'Administration et met en œuvre la politique définie par ce dernier et approuvée par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé.

Il s'assure de la sécurité des personnes hospitalisées et des salariés.

Il représente l'établissement auprès des diverses administrations et organismes de tutelle.

*Secrétariat DG : 02 96 45 37 01
ou poste 3002
Secrétariat Général,
Responsable Affaires Médicales
02 96 45 37 36
poste 3003*

La Direction des Ressources Humaines et des Relations Sociales (DRH-RS)

La DRH-RS a pour mission de concevoir, proposer et faire appliquer la stratégie Ressources Humaines de la Fondation Bon Sauveur dans le respect du cadre légal et conventionnel.

- Elle organise les recrutements en fonction des besoins de notre population, des missions assignées et des moyens budgétaires.
- La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) organise la mobilité professionnelle et l'acquisition de nouvelles compétences.
- La gestion des rémunérations (paie, déclarations sociales) et des carrières. Cette GPEC doit permettre d'améliorer la prise en charge des personnes accueillies et suivies ainsi que les parcours et évolutions professionnels.
- La gestion des rémunérations doit permettre l'enregistrement de l'ensemble des variables de paie et les déclarations sociales.
- L'amélioration des conditions de travail est l'activité de la Direction des Ressources Humaines qui permet de rendre attractif, de fidéliser notre personnel et d'agir sur la qualité de vie au travail.

*Secrétariat DRH-RS : 02 96 45 37 84
ou poste 3015*



La Direction des Affaires Financières (DAF)

La DAF gère les budgets, les dépenses, les recettes et la trésorerie du Centre Hospitalier et des structures sociales et médico-sociales. Elle est garante du bon équilibre de la gestion des crédits affectés aux différents établissements de la Fondation.

DAF : 02 96 45 37 04 ou poste 3033

La Direction du Système d'Information et d'Organisation (DSIO)

La DSIO gère l'ensemble des composants matériels informatiques (poste de travail, serveur, équipements de réseaux, système de stockage, de sauvegarde et d'impression, etc.) et logiciels du système d'information. Elle intègre le service informatique, et travaille en étroite collaboration avec le département d'information médicale (DIM) sur le dossier patient informatisé (Cortexte).

Hot-line Cortexte : 1000 ou 02 96 45 38 53

Le Service Informatique assure le déploiement, le suivi, la maintenance des composants nécessaires à l'exploitation des logiciels du système d'information de la Fondation. Il en assure également le support, de 8h30 à 17h30 du lundi au vendredi et vous pouvez adresser vos demandes soit par les bons informatiques accessibles sur chaque ordinateur, soit par téléphone en cas d'urgence en appelant :

le 1300 ou le 02 96 45 37 05



La Direction des Soins et du Pôle Social et Médico-Social

La Direction des Soins participe à l'élaboration de la politique de soins et des activités paramédicales. Elle en dirige la mise en œuvre en collaboration étroite avec le Président de la CME, le Directeur des Ressources Humaines et des Relations Sociales, les Cadres de Direction, l'Ingénieur qualité/gestion des risques, les équipes médicales, les cadres de

santé et les équipes soignantes. Elle planifie et organise l'accueil des stagiaires sur la Fondation en collaboration avec les centres de formation. Elle assure la présidence et l'animation des CSIRMT. Enfin, elle assure le management et la supervision des responsables soignants et des projets.

Secrétariat DSAP : 02 96 45 37 88
ou poste 3061

La Direction du Pôle Social et Médico-Social fédère les établissements du Pôle (FAM, MAS, EHPAD, Foyer de Vie, SAVS/SAMSAH...) en lien avec les responsables de ces structures. Elle œuvre à créer des passerelles entre le sanitaire et le social et médico-social.

Secrétariat DPSMS : 02 96 45 37 88
ou poste 3061

Sous la responsabilité fonctionnelle de la Direction des Soins, l'Equipe Socio-Thérapeutique et Socio-Culturelle agit en soutien des autres équipes soignantes des différents Pôles ou des structures médico-sociales ou sociales en proposant des activités spécialisées (ergothérapie, art-thérapie, musicothérapie, pratique culturelle, ateliers, jardin thérapeutique...) ou des actions collectives (animations sportives, culturelles, musicales...).

Bureau Pôle STSC : 02 96 45 38 62
ou poste 3985

La Direction Logistique et Travaux, Achats et Sécurité (DLTA)

La DLTA est chargée :

- des services hôteliers et généraux : cuisine, blanchisserie, économat ;
- de l'ensemble des achats de l'établissement (hors informatique et pharmacie), y compris des dispositifs médicaux ;
- des services techniques (électricité, plomberie/chauffage, menuiserie, espaces verts, garage, entretien...) ;
- de la gestion des assurances ;
- de la sécurité incendie : surveillance des équipements, vérification de l'application des consignes de sécurité et gestion des clés ;
- de la mise en œuvre et du suivi des travaux relatifs à l'ensemble des établissements de la Fondation.

Les demandes de réparation courante se font par un système de bons de travaux informatique.

Une formation incendie obligatoire a lieu annuellement.

Chaque professionnel doit prendre connaissance des consignes incendie en vigueur.

Le Service Qualité / Gestion des Risques

Le service qualité coordonne la démarche qualité et gestion des risques de la Fondation Bon Sauveur.

Il œuvre au quotidien à l'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins et des prestations, au plus près des besoins et attentes des usagers, des évolutions du contexte réglementaire et des bonnes pratiques professionnelles.

Il occupe une position transversale à la croisée de tous les secteurs d'activité : soins, médico-social, social, médico-technique, logistique et administratif. Sa mission se décline très schématiquement en trois axes :

- Développer une culture qualité et de prévention ;
- Accompagner les équipes dans leur réflexion et leurs actions de développement de la qualité et de la gestion des risques ;
- Mettre en œuvre la démarche de certification du centre hospitalier. Celle-ci est menée tous les 4 ans par la Haute Autorité de Santé (HAS). Elle vise à apporter une appréciation indépendante sur la qualité de l'établissement et de ses services.

La démarche qualité / gestion des risques ne se conçoit pas sans une implication active des professionnels et un engagement de l'encadrement.

*Service Qualité / Gestion des Risques : 3470
ou 02 96 45 37 87*

Le Service des Relations avec les Usagers (SRU)

Le SRU gère :

- l'accueil physique et téléphonique (tickets repas, gestion des clés, annuaire téléphonique, affranchissement, courrier...);
- l'accueil administratif du patient, le suivi administratif des hospitalisations sous contrainte en lien avec l'ARS, la logistique de transfert des patients vers les hôpitaux ou soins extérieurs programmés ;
- la facturation et le recouvrement des frais de séjour, le suivi administratif de l'accueil familial thérapeutique et des conventions de stage thérapeutiques.



Il veille au respect des droits des usagers et facilite leurs démarches.

Accueil : 02 96 45 20 10 ou poste 9

- du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00
- samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- le dimanche et jours fériés de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Admissions : 02 96 45 37 02 ou poste 3021

Facturation : 3026/3027

Le Service Communication

Sous la responsabilité du Directeur Général, le Service Communication :

- assure le suivi de la stratégie de communication de la Direction Générale,
- établit un lien entre les équipes fonctionnelles de la Fondation Bon Sauveur au travers de supports d'information et de communication, favorise la politique d'ouverture de la Fondation en direction du grand public, accompagne la politique culturelle et patrimoniale,
- conçoit ou coordonne les outils et actions de communication ; gère et optimise les impressions, éditions et publications ; assure le lien avec les acteurs de la chaîne graphique (imprimerie, signalétique, internet...) et autres partenaires (journalistes, correspondants, associations...).

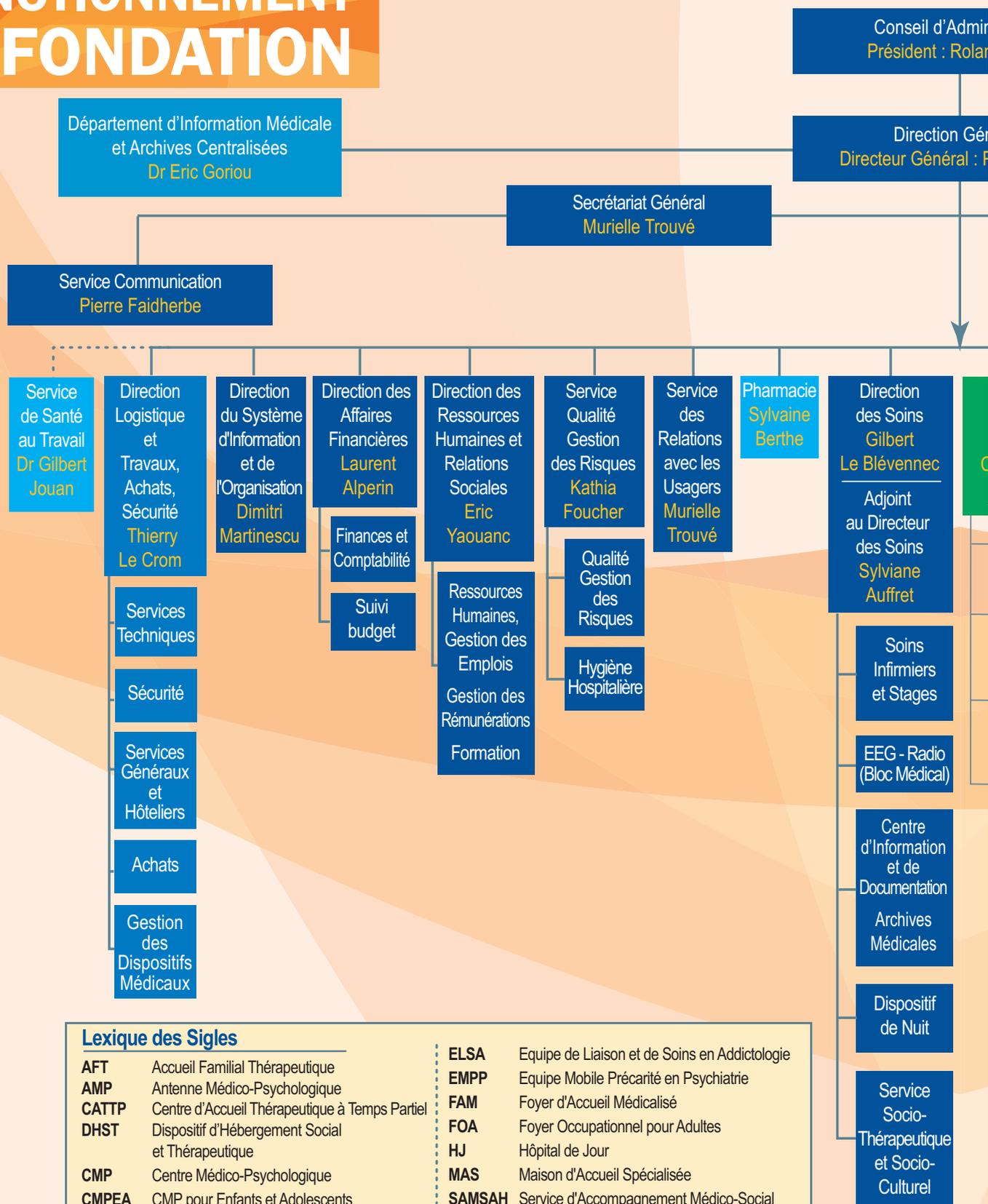
*Service communication : 02 96 45 38 61
ou 3981*

Le Service de Santé au Travail

Chaque professionnel passe une visite médicale à l'embauche, au service de Santé au Travail. En plus des convocations habituelles, le salarié peut prendre rendez-vous avec le médecin de santé au travail.

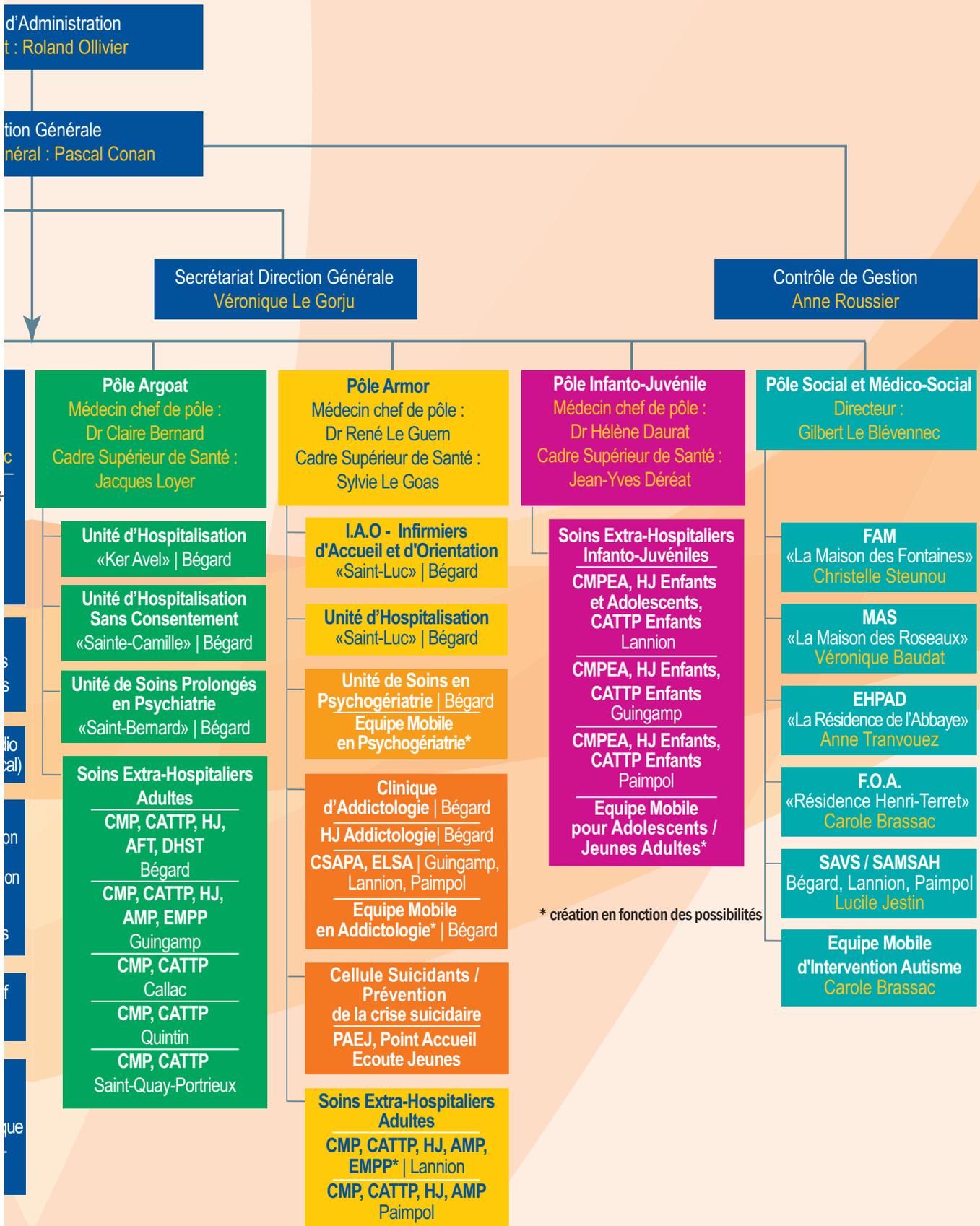
*Service de Santé au Travail : 3456
ou 02 96 45 38 85*

ORGANIGRAMME DE FONCTIONNEMENT DE LA FONDATION



Lexique des Sigles

AFT	Accueil Familial Thérapeutique	ELSA	Equipe de Liaison et de Soins en Addictologie
AMP	Antenne Médico-Psychologique	EMPP	Equipe Mobile Précarité en Psychiatrie
CATTP	Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel	FAM	Foyer d'Accueil Médicalisé
DHST	Dispositif d'Hébergement Social et Thérapeutique	FOA	Foyer Occupationnel pour Adultes
CMP	Centre Médico-Psychologique	HJ	Hôpital de Jour
CMPEA	CMP pour Enfants et Adolescents	MAS	Maison d'Accueil Spécialisée
CSAPA	Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie	SAMSAH	Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
		SAVS	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale



* création en fonction des possibilités

LES ÉQUIPES MÉDICALES DES PÔLES

Pôle Armor

Médecin chef de pôle : Dr René Le Guern, PH
médecin chef de pôle et président de la CME

Equipe Médicale :

Dr Michel Avignon, Généraliste
 Dr Jacques Bernard, PH
 Dr Julia Carlier, Généraliste
 Dr Alain Carret, Généraliste
 Dr Karine Cillard, PH
 Dr Angéline Crainic, Généraliste
 Dr François Colin, Médecin psychiatre
 Dr Hugues Cointot, Médecin psychiatre
 Dr Eric Goriou, Généraliste
 Dr François Guillo, Généraliste
 Dr Marianna Kurghinyan, Généraliste
 Dr Hervé Le Blais, Généraliste
 Dr Dominique Lefranc, Généraliste
 Dr Cristina Lupasco, Médecin psychiatre
 Dr Luc Matignon, Généraliste
 Dr Mirela Mihaescu, PH
 Dr Pierre Palant, PH Médecin Psychiatre
 Dr Micheline Phan Thanh Quan, PH
 Dr Nathalie Ronnelle, Généraliste
 Dr Simona Vidrascu, Médecin psychiatre
Cadre Supérieur de Santé : Sylvie Le Goas

Pôle Argoat

Médecin chef de pôle : Dr Claire Bernard,
Médecin psychiatre

Equipe Médicale :

Dr Anca Buzalic, Médecin psychiatre
 Dr Isabelle Cadran, Généraliste
 Dr Vlad Danila, Médecin psychiatre
 Dr Marius Lupasco, PH
 Dr Nolwenn Quillevere, Médecin psychiatre
 Dr Marie-Pascaline Touminet, PH
 Dr Marie Wasielewski, Médecin psychiatre
Cadre Supérieur de Santé : Jacques Loyer

Pôle Infanto-Juvenile

Médecin chef de pôle : Dr Hélène Daurat, PH

Equipe Médicale :

Dr Alexandra Bota, Médecin psychiatre
 Dr Anne Grenet, PH
 Dr Brigitte Le Tual, Médecin psychiatre
 Dr Marie-Françoise Morgant, PH
 Dr Sylvie Narquet, PH
 Dr Nolwenn Quillevere, Médecin psychiatre
Cadre Supérieur de Santé : Jean-Yves Déréat

Liste des médecins participant à la garde médicale

Psychiatres

Dr Claire Bernard, PH
 Dr Alexandra Bota, médecin psychiatre
 Dr Anca Buzalic, médecin psychiatre
 Dr Karine Cillard, PH
 Dr Vlad Danila, médecin psychiatre
 Dr Hélène Daurat, PH
 Dr René Le Guern, PH médecin chef de pôle
 et président de la CME
 Dr Elena Lupasco, médecin psychiatre
 Dr Marius Lupasco, PH
 Dr Mirela Mihaescu, PH
 Dr Marie-Françoise Morgant, PH
 Dr Sylvie Narquet, PH
 Dr Nolwenn Quillevere, Médecin psychiatre
 Dr Simona Vidrascu, médecin psychiatre
 Dr Marie Wasielewski, Médecin psychiatre

Généralistes

Dr Michel Avignon
 Dr Julia Carlier
 Dr Angéline Crainic
 Dr Eric Goriou
 Dr François Guillo
 Dr Marianna Kurghinyan
 Dr Hervé Le Blais
 Dr Dominique Lefranc
 Dr Luc Matignon
 Dr Nathalie Ronnelle

VOTRE DOSSIER ADMINISTRATIF

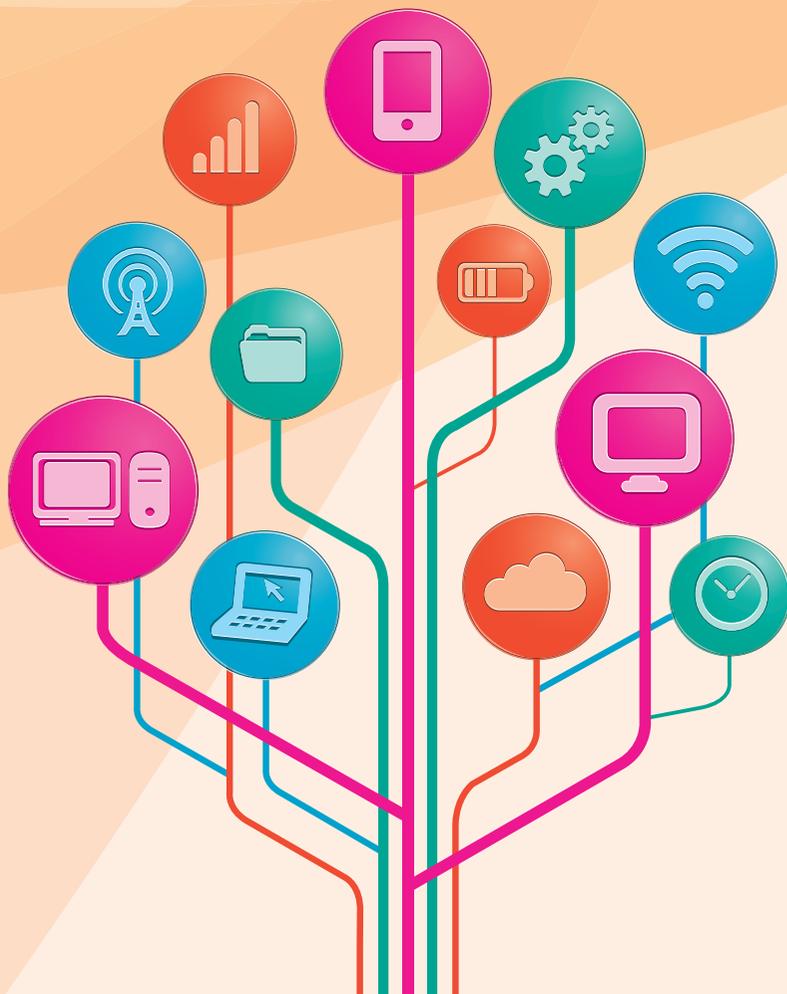
A votre arrivée, une démarche est importante à effectuer :
la constitution de votre dossier administratif.

Pour constituer votre dossier administratif, vous devez obligatoirement fournir au service des Ressources Humaines, les pièces mentionnées ci-dessous :

- Photocopie de votre carte d'identité ou de votre livret de famille, selon votre situation familiale,
- Relevé d'identité bancaire ou postal,
- Photocopie de la carte d'étudiant.

Tout changement de situation, en cours de semestre, devra être signalé à Mme Murielle Trouvé, Secrétaire Générale (02 96 45 37 36 ou poste 3003).

N.B. : Des blouses vous seront fournies par le service de la lingerie et devront être restituées à la fin du semestre.



L'INTERNE, UN PRATICIEN EN DEVENIR

Vos droits

■ La rémunération

En activité, l'interne perçoit mensuellement, après service fait, une rémunération à laquelle peuvent éventuellement s'ajouter :

- ▶ une indemnité de sujétion pendant les 1^{ère} et 2^{ème} années ;
- ▶ des indemnités liées au service des gardes et astreintes (bulletin de salaire établi par le Centre Hospitalier de Bégard suivant la grille indiciaire des internes en médecine) ;
- ▶ des indemnités pour participation, en dehors des obligations de service, à des ensei-



gnements et aux jurys de concours, à l'enseignement et à la formation des personnels des établissements hospitaliers ;

- ▶ le remboursement de ses frais de déplacements temporaires à l'occasion de ses missions s'il ne peut utiliser un véhicule de l'établissement.

Les émoluments forfaitaires mensuels suivent l'évolution des traitements de la Fonction Publique et sont fixés par arrêté ministériel et transmis via facturation par le Centre Hospitalier Universitaire de référence.

Vos obligations

Les obligations de service des internes, fixées par les articles R6153-1 à R6153-44 du Code de la Santé Publique, comprennent :

■ Le service de jour

- de 9h00 à 19h00, du lundi au vendredi,
- de 9h00 à 13h00, le samedi

En stage, l'interne est sous la responsabilité du praticien responsable de l'entité d'accueil. Ses obligations de service comprennent 10 demi-journées par semaine qui comprennent :

- en stage, 8 demi-journées hebdomadaires par semaine en moyenne sur le trimestre
- hors stage, 2 demi-journées par semaine en moyenne sur le trimestre, dont :
 - ▶ 1 demi-journée hebdomadaire de formation pendant laquelle l'interne est sous la responsabilité du coordonnateur de sa spécialité. Cette demi-journée est décomptée comme du temps de travail effectif et est comptabilisée dans les obligations de service
 - ▶ 1 demi-journée hebdomadaire de temps personnel de consolidation de ses connais-

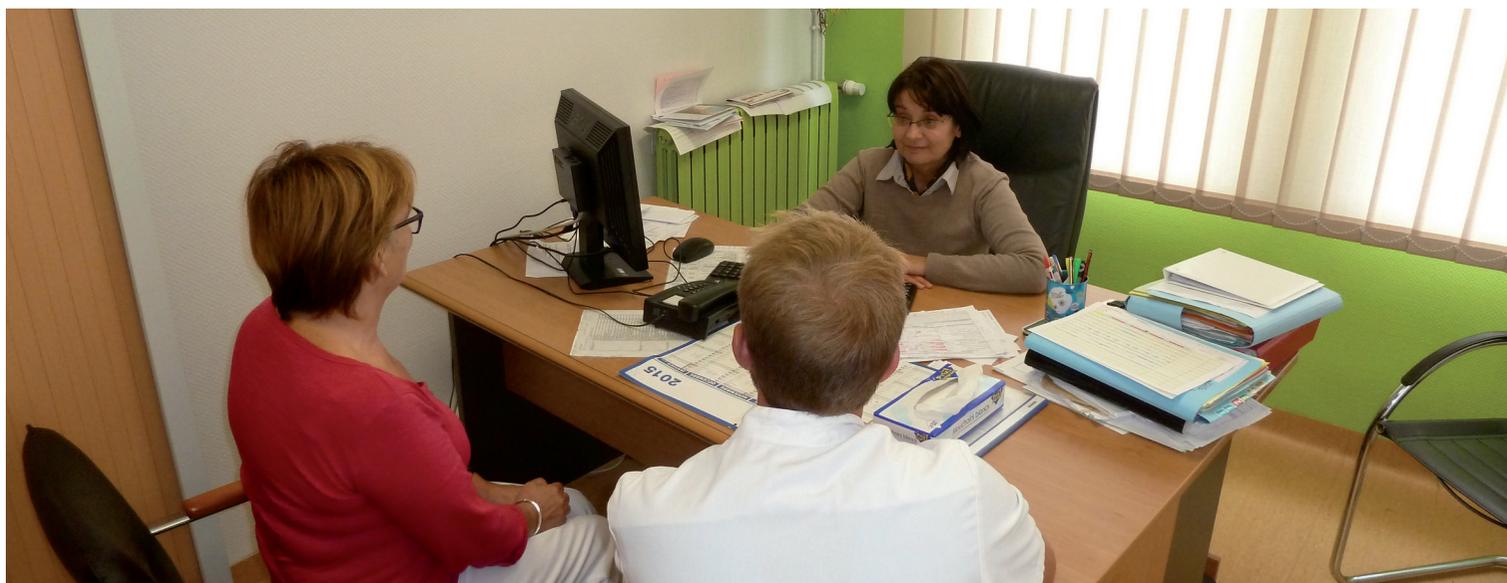
sances et compétences que l'interne utilise de manière autonome

- **Le service de garde** comprend, en fonction du tableau semestriel, une garde de nuit par semaine ou quinzaine de 19h00 à 9h00 (soit 2 demi-journées), et un dimanche ou jour férié par mois.

- **Le tableau de garde** est programmé mensuellement par le Directeur sur proposition du Président de la Commission Médicale d'Etablissement.

Ce tableau est notifié aux chefs de pôles ou à défaut aux chefs de service, responsables d'unité fonctionnelle ou d'une autre structure interne concernée et affiché dans les services et les structures.

Toute modification de ce tableau de gardes et astreintes est transmise à la Direction Générale au : 02 96 45 37 36 ou 02 96 45 37 01 ou par email : mtrouve@fondationbonsauveur.fr, directiongenerale@fondationbonsauveur.fr



et soumise à l'approbation du Directeur Général après avis du Président de la CME.

Le tableau est constitué avec l'accord des internes et doit être complet. Les internes inscrits sont responsables de la garde dont ils ont la charge.

Le temps réalisé pendant les gardes est décompté comme du temps de travail effectif et comptabilisé dans les obligations de service.

■ **Repos de sécurité**

Conformément à l'article R6153-2 du Code de la Santé Publique, le repos de sécurité d'une durée de 11 heures est constitué par une interruption totale de toute activité hospitalière et doit être pris immédiatement après chaque garde. Le temps consacré au repos de sécurité n'est pas décompté dans les obligations de service hospitalières et universitaires.

■ **Règles d'exercice pour les internes**

1 | Règles générales

Les internes exercent des fonctions de prévention, de diagnostic et de soins par délégation et sous la responsabilité du praticien dont ils relèvent (article R6153-3 du Code de la Santé Publique, fixant le statut des internes et résidents en médecine, des internes en pharmacie et des internes en odontologie).

2 | Prescriptions

L'interne peut, par « délégation tacite » du praticien dont il relève, signer les ordonnances de prescription des médicaments et des traitements pour les patients hospitalisés, à l'exception des stupéfiants. Il pourra toutefois prescrire des médicaments contenant des substances vénéneuses, sous réserve d'une délégation expresse.

Le droit de prescrire s'effectue uniquement dans le cadre du lieu d'affectation de l'interne, aucune prescription n'est possible en dehors de celui-ci (elle n'est donc pas possible ni pour ses proches ni pour lui-même).

■ **Certificats médicaux**

L'interne n'est pas autorisé à signer les certificats et documents dont la production est prescrite par les textes législatifs et réglementaires et qui peuvent comporter des effets juridiques tels que les certificats de décès ou les certificats d'admission sous contrainte en psychiatrie.

L'interne pourra rédiger les autres types de certificats sous la délégation de son chef de service ou de son maître de stage.

Le médecin et, a fortiori, l'interne ne doivent certifier que ce qu'ils ont personnellement constaté, après un examen clinique. Ainsi, les dires des intéressés ou des témoins n'ont pas à figurer sur un certificat même avec l'emploi du conditionnel.

Un certificat médical est :

- ▶ rédigé sur papier à en-tête ;
- ▶ daté du jour de la rédaction, même pour des faits antérieurs ;
- ▶ signé et éventuellement tamponné ;
- ▶ rédigé lisiblement et en langue française (à sa demande, une traduction dans la langue du patient pourra être établie).

Il doit être remis en mains propres au patient (sauf pour les mineurs et les majeurs incapables), ou à l'autorité judiciaire en cas de réquisition.

Enfin, un double du certificat doit être inséré dans le dossier médical.

Aucun certificat ne doit être rédigé pour convenue personnelle du patient.

Le certificat d'arrêt de travail doit :

- ▶ résulter d'un examen médical du patient ;
- ▶ être daté du jour de l'examen ;
- ▶ préciser si les sorties sont autorisées ou non ;
- ▶ comporter les éléments médicaux justifiant l'incapacité du patient à travailler dans le respect du droit à la vie privée.

Il doit se faire au moyen d'un imprimé spécifique téléchargeable sur le site de la CNAMTS.

L'interne qui a soutenu sa thèse pourrait rédiger des certificats en qualité de docteur en médecine.

■ Demande de communication de dossier médical

Depuis la loi du 4 mars 2002, le patient (ou ses ayants-droits) a accès à tout ou partie de son dossier médical d'hospitalisation, sous certaines conditions :

- justification d'identité (ou de filiation),
- traçabilité de la demande, et de la réponse,
- respect des délais,
- tarifs fixés annuellement par le Directeur,
- délivrance des doubles des documents (jamais d'original) après paiement.

Cette gestion est assurée par la Direction des Soins (Tél. 02 96 45 37 88 n° abrégé 3061).

Les congés

■ Le congé annuel

L'interne bénéficie d'un congé annuel de trente jours ouvrables, au cours duquel il perçoit sa rémunération. Toutefois, la durée des congés pris en une seule fois ne peut excéder vingt-quatre jours ouvrables.

Sont réputés jours ouvrables tous les jours de la semaine, excepté le dimanche.

Les demandes de congés sont inscrites par l'interne dans le tableau de service prévisionnel. Ce tableau est remis à la signature du médecin chef de pôle, exprimant son accord au Directeur Général au moins 8 jours avant le départ.

■ Le congé de maladie

Tout arrêt de travail doit être justifié par un certificat médical transmis à la Direction Générale dans les 48 heures.

Rémunération :

- maintien pendant 3 mois,
- la moitié pendant les 6 mois suivants.



Au-delà, aucune rémunération ne lui est versée. S'il ne peut pas reprendre ses fonctions, il peut demander à bénéficier d'un congé de quinze mois, non rémunéré.

Modalités pratiques

■ Votre arrivée

Lors de votre arrivée à la Fondation Bon Sauveur de Bégard, vous serez accueilli(e) par Pascal CONAN, Directeur Général, par le Docteur René LE GUERN, Président de la Commission Médicale d'Etablissement et par l'équipe de la Direction et des Affaires Médicales.

Une réunion d'information est organisée avec les praticiens des principaux services pour vous expliquer le fonctionnement de l'établissement, ce qu'ils attendent de vous mais aussi ce qu'ils peuvent vous offrir en terme de formation. La Responsable des Affaires Médicales procèdera à l'attribution du ou des logements. Pour toute difficulté, vous pouvez contacter l'administrateur d'astreinte (Tél. 06 84 83 28 18 - n° abrégé : 1424)

Documents administratifs à nous retourner

Afin de faciliter votre enregistrement administratif auprès du Centre Hospitalier Spécialisé de Bégard, merci de nous retourner par e-mail (mtrouve@fondationbonsauveur.fr) :

- la fiche de renseignements complétée
- une photocopie de l'attestation de votre Carte Vitale

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez contacter Madame TROUVE au Secrétariat Général (02 96 45 37 36).

■ Votre logement

La Fondation Bon Sauveur dispose de trois appartements meublés et équipés en électro-ménager, en literie (draps, linge de toilette) et en Wifi, dédiés aux internes sur le site de Bégard, comprenant :

- **Rez-de-chaussée** - T2 : 2 chambres (dont une comprenant un lit double et l'autre un lit simple); 1 SDB avec baignoire ; 1 wc ; 1 salon avec canapé, table et tv ; 1 cuisine aménagée et équipée (four, plaques, micro-ondes, cafetière, frigo et table de cuisine) ;
- **Palier** - studio tout équipé : 1 SDB avec douche et wc; 1 lit double; 1 canapé ; 1 cuisine aménagée et équipée avec table
- **1er étage** - T3 : 1 cuisine aménagée et équipée; 1 salon-salle à manger avec clic-clac, table et tv) ; 1 SDB avec baignoire et wc ; 1 deuxième wc : 3 chambres (2 comprenant un lit double, 1 chambre vide) ; 1 pièce de rangement

Garage et buanderie (1 machine à laver)

Dans la mesure du possible et en fonction des disponibilités et de vos souhaits, le Centre Hospitalier Yves Le Foll de Saint-Brieuc et le Centre Hospitalier de Guingamp peuvent être sollicités.



■ Vos repas

Vos repas sont pris en charge par le Centre Hospitalier Spécialisé de Bégard, selon vos souhaits. Un plateau repas peut être déposé le matin et le soir, dans votre logement. Le déjeuner est servi au self (un badge délivré par l'accueil/standard vous sera fourni à votre arrivée).

En cas de besoin vous pouvez appeler la responsable des services hôteliers et généraux (Madame VEILLON : 02 96 45 37 34).

Le restaurant d'entreprise est ouvert de 11h30 à 13h30 du lundi au vendredi toute l'année.

■ Vos équipements et matériels

Un bureau sera mis à votre disposition équipé en poste informatique et téléphonique.

- Le logiciel « CORTEXTE » permet d'accéder au dossier patient informatisé
- Un profil spécifique est créé pour chaque personne. Un code confidentiel vous est remis à votre arrivée. Le secrétariat de votre service d'affectation vous guidera dans son usage.

Vous pouvez prendre contact dès votre arrivée avec le service informatique – poste 1300 pour tout ce qui concerne la codification des actes et toute question relative aux pratiques internes.

Les personnes ressources

Administrateur d'astreinte :

- Tél. 06 84 83 28 18 (n° abrégé : 1424)

Responsable des affaires médicales

- Mme Murielle TROUVE
Tél. 02 96 45 37 36 (n° abrégé : 3003)

Directeur des Ressources Humaines

- M. Eric YAOUANC
Tél. 02 96 45 37 03 (n° abrégé : 3010)

Directeur des Services d'Information et de l'Organisation

- M. Dimitri MARTINESCU
Tél. 02 96 45 37 79 (n° abrégé : 3040)

Directeur des Services Logistique et Sécurité

- M. Thierry LE CROM
Tél. 02 96 45 37 19 (n° abrégé : 3005)

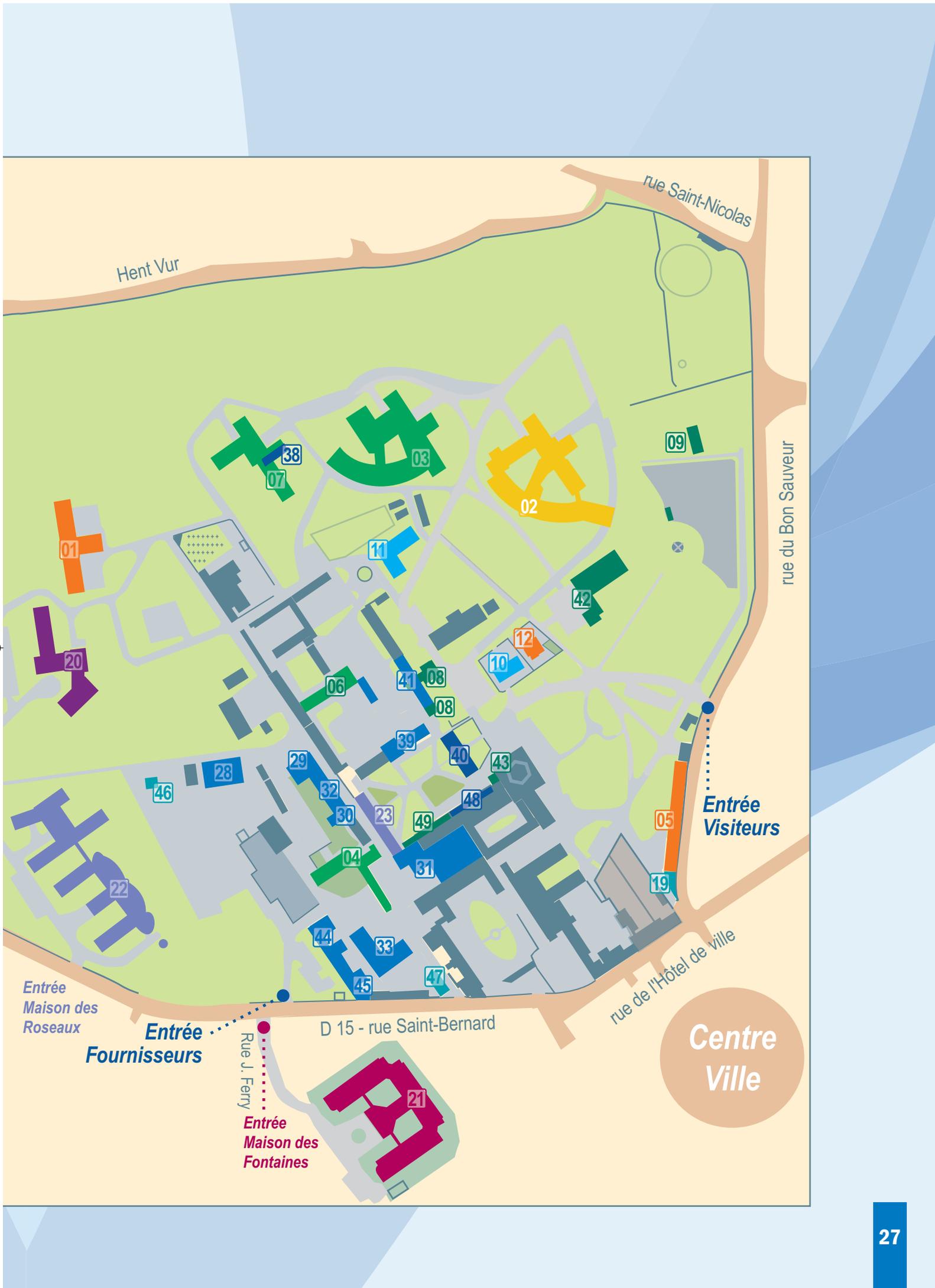
PLAN DU SITE DU CENTRE HOSPITALIER

- 01** Unité d'Hospitalisation de Géro-psy-
chiatry Equipe Mobile de Psychogériatrie
- 02** «Saint-Luc» Unité d'Admission Pôle
Armor, I.A.O. Dispositif Infirmier
d'Accueil et d'Orientation
- 03** «Ker Avel» Unité d'Admission Pôle
Argoat
- 04** «Saint-Bernard» Unité de Soins Pro-
longés en Psychiatrie
- 05** Clinique d'Addictologie de Bégard
- 06** «Saint-Camille» Unité d'Hospitalisa-
tion Sans Consentement
- 07** C.M.P. / C.A.T.T.P. / Hôpital de Jour
Accueil Familial Thérapeutique
(Fédération Intersectorielle)
- 08** Service Socio-Thérapeutique et
Socio-Culturel, salle de psychomotri-
cité | Salle Groix
- 09** Jardin Thérapeutique et Serres
- 10** Pharmacie Centrale
- 11** Bloc Médical, Santé au Travail,
Salle Bréhat
- 12** Hôpital de Jour en Addictologie
- 19** SAVS/SAMSAH de Bégard
- 20** EHPAD «La Résidence de l'Abbaye»
- 21** FAM «La Maison des Fontaines»
- 22** MAS «La Maison des Roseaux»
- 23** MAS 3
- 28** Menuiserie
- 29** Electricien
- 30** Lingerie
- 31** Cuisine
- 32** Economat
- 33** Garage
- 38** Salle de Conférences
- 39** Service d'Information et Archives
Médicales
- 40** Admissions / Administration
- 41** Pierre-François Jamet
- 42** Cafétéria
- 43** Chapelle
- 44** Restaurant d'Entreprise
- 45** Comité d'Entreprise,
Locaux Syndicaux
- 46** Les 3 Logis - «Allée aux Moines»
- 47** Les 3 Logis - «Saint-Vincent»
- 48** Salles Anne Le Roy et Mélanie Cor-
bel | Bureau du Président
- 49** Salles de Pratique Culturelle
- 50** Les 3 Logis - «Ker Benoît»

C.I.D. (Centre d'Information et de
Documentation) | D.I.M. (Département
de l'Information Médicale) |
Archives Médicales et Administra-
tives



Entrée
Maison
Ros





➤ En savoir +

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter les documents suivants (disponibles sous Aptaweb, logiciel de gestion documentaire) :

- Règlement intérieur des unités,
- Règlement intérieur du personnel,
- Règlement intérieur de la Commission des Usagers
- Convention Collective CCN51,
- Projet d'Établissement 2017-2021 (site internet),
- Rapport de Certification V2014,
- Rapport de Certification du Contrôleur général des lieux de privation de liberté,
- Livret d'Accueil de l'Usager,
- Charte de l'usager en santé mentale,
- Charte de la personne hospitalisée,
- Charte de l'enfant accompagné en pédopsychiatrie,
- Charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante,
- Charte de la personne accueillie,
- Charte de la laïcité dans les services publics,
- Charte informatique,
- Charte Cortexte...